

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1076

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

19 mars 1992 - n° 1076
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Le diagnostic commande le remède

Comparer, c'est essayer de comprendre. Qu'est-ce qui est identique, répétitif ? Qu'est-ce qui est différent, encore inédit ?

La récession économique d'aujourd'hui est, dans un souci d'analyse, confrontée à celle de 1975-76. Les dissemblances sont évidentes. La crise de 1975 fut plus brutale, plus profonde, mais aussi plus conjoncturelle, plus sectorielle, plus brève.

En 1975, 300 000 postes de travail furent supprimés, au détriment principalement des travailleurs étrangers. Aujourd'hui, on n'enregistre «que» 30 000 réductions d'emplois. Si l'on suit le modèle de recensement des sans-travail de l'Institut de recherche économique de l'EPFZ, le chômage atteignit en 1975 une pointe de 7,5% contre 5,5% à fin janvier 1992. Outre le bâtiment toujours sensible à une crise, quelle qu'en soit l'origine, l'industrie horlogère fut, il y a dix ans, ébranlée jusque dans ses fondations. Lors de la précédente décennie, la politique de relance ne fut pas contestée, ni les programmes étatiques d'impulsion et de soutien régional. Par retournement conjoncturel, les comptes publics connurent un redressement rapide, hormis ceux de la Confédération, dont la lente convalescence fut payée pour l'essentiel par un freinage de la politique sociale.

En 1992, la crise est plus diffuse, moins régionalisée, même si la Suisse romande et le Tessin accusent plus fortement le coup, moins «sectorisée» aussi, à l'exception du marché immobilier. Certes, nous n'avons pas le recul qui permettrait de porter un jugement définitif, mais la récession semble plus tenace et liée à d'autres causes que l'environnement international défavorable.

Certains symptômes sont inédits. Un taux d'inflation nettement supérieur à celui de la France et de l'Allemagne, nos premiers partenaires commerciaux; une baisse du franc suisse de 6% sur un an, qui reflète à la fois nos faiblesses et l'image que s'en fait l'étranger. Le rapprochement avec l'Europe révèle une

difficulté d'adaptation, révélatrice non d'un embonpoint de longue prospérité, mais d'une ankylose d'immobilisme.

Si le diagnostic retient autre chose que des troubles conjoncturels, le remède ne saurait être d'attendre que ça passe en aidant les cycles naturels par une simple relance vitaminée.

Que faire ? La lutte contre l'inflation demeure une priorité. Le renchérissement pèse aussi bien sur les finances publiques que sur l'économie privée. Le refus de le compenser, solution de facilité quand la situation n'est pas extrême, détériore le climat social. L'inflation rend particulièrement vulnérables les secteurs étatiques ou para-étatiques qui par la nature même de leur travail échappent à la rationalisation, tels que les soins de santé, la sécurité, les transports.

Dans le canton de Vaud, un point d'inflation en plus coûte à l'Etat, budgétairement, 20 millions. Un point en plus

AG

(suite à la page 2)

Combien de chômeurs

Les comparaisons d'une période de chômage à l'autre sont difficiles en raison de l'évolution législative. L'assurance-chômage n'est véritablement obligatoire que depuis 1977 et c'est en 1984 que le cercle des bénéficiaires a été étendu à chacun.

En 1975, seuls 30% des actifs étaient assurés contre le chômage. La statistique ne tint compte que d'eux seuls.

Serge Gaillard, de l'Institut de recherche conjoncturelle de l'EPFZ a établi un modèle autorisant les comparaisons. Il arrive à la conclusion qu'en 1976, le taux de chômage fut huit fois supérieur au taux annoncé par l'OFIAMT. Selon son modèle, la réduction de l'inflation pourrait renforcer le chômage selon un rapport 0,3% de chômage en plus pour un point d'inflation en moins.

(cité par le *Tages Anzeiger*, le 4.3.1992)